



Assemblée Générale Ordinaire du 17 mai 2009 Compte-rendu

Réseau AMAP Midi-Pyrénées
10 chemin de Jaffary
31300 TOULOUSE

- ▶ L'an deux mil neuf, le dix-sept mai à 9h30, les membres de l'association, se sont réunis dans la salle de la Mairie de Balma sur convocation du conseil d'administration.
- ▶ La séance est présidée par Annie WEIDKNNET, présidente de l'association.
Le secrétariat de séance est assuré par Marie-Laure POITOU, secrétaire de l'association.
L'animation de la séance est assurée par Dominique ALLAIN.
- ▶ L'animateur de séance remercie les présents et déclare l'ouverture de l'assemblée générale.
- ▶ Le nombre total de voix est le suivant :

	Nb votants	Pondérat ^a	Voix pondérées
Collège des Producteurs (P) :	46	50%	105,5
Collège des Amaps (C1) :	108	40%	84,4
Collège des Individuels (C2) :	57	10%	21,1
TOTAL :	211		211

- ▶ L'animateur de séance rappelle que l'ordre du jour de l'assemblée générale est le suivant :
 - présentation des rapports : moral, d'activités et financier
 - quitus du rapport financier relatif aux comptes de l'exercice 2008;
 - présentation des perspectives 2009
 - vote des perspectives 2009
 - tirage au sort des administrateurs (1/3 sortant)
 - élection du nouveau conseil d'administration
- ▶ Il passe la parole successivement :
 - à la présidente de l'association Annie WEIDKNNET pour le rapport moral,
 - à la secrétaire de l'association Marie-Laure POITOU pour le rapport d'activités 2008,
 - au trésorier-adjoint de l'association Pierre-Yves LHERBIER et à l'expert comptable de l'association, Jean-Michel DELBOUY pour le rapport financier.
- ▶ Puis il ouvre les débats. Un échange de vues intervient. Enfin, L'animateur de séance ouvre le scrutin sur le quitus du rapport financier relatif aux comptes de l'exercice 2008.

PREMIERE RESOLUTION : quitus du rapport financier 2008

- ▶ Après lecture du rapport financier relatif aux comptes de l'association pour l'exercice 2008, l'assemblée générale approuve ledit document tel qu'il lui a été présenté. Dès lors, quitus de sa gestion est donné au trésorier pour l'exercice écoulé.
→ Cette résolution est adoptée à 61,76% des votes exprimés.

	CONTRE		ABSTENTION		POUR		Total
	Votes exprimés	Résultats pondérés	Votes exprimés	Résultats pondérés	Votes exprimés	Résultats pondérés	
Collège des Producteurs (P) :	10	22,9	7	16,1	23	52,8	190,3
Collège des Amaps (C1) :	13	10,2	16	12,5	72	56,3	
Collège des Individuels (C2) :	12	4,4	18	6,7	23	8,5	
Total votes exprimés :	Contre: 37,5		Abstention: 35,2		Pour: 117,5		
% (par rapport au total exprimés) :		19,73%		18,51%		61,76%	

DEUXIEME RESOLUTION : perspectives 2009

- ▶ Les porteurs de projets sont invités à les présenter à la tribune. 2 groupes se manifestent : leurs programmes avaient été envoyés précédemment par mail aux producteurs et aux correspondants des amaps pour les porter à la connaissance des adhérents.
- ▶ Un projet porte essentiellement sur la modification du règlement intérieur. L'autre est composé de perspectives, d'un budget prévisionnel et de modification du règlement intérieur.
- ▶ Après chaque présentation, l'animateur de séance ouvre les débats afin de permettre à l'assemblée de poser des questions et aux porteurs de projets d'y répondre.
- ▶ Après débats, il est convenu de ne pas mettre aux voix de règlement intérieur.
- ▶ Par conséquent, l'animateur de séance procède à un vote portant sur le programme 2009 suivant :
 - centrage de l'activité 2009 sur l'essaimage
 - pause des autres activités
 - réflexions sur l'évolution du Réseau en 2010

→ Cette résolution est adoptée à 73,61% des votes exprimés.

	CONTRE		ABSTENTION		POUR		Total
	Votes exprimés	Résultats pondérés	Votes exprimés	Résultats pondérés	Votes exprimés	Résultats pondérés	
Collège des Producteurs (P) :	0	0,0	10	22,9	21	48,2	152,7
Collège des Amaps (C1) :	3	2,3	14	10,9	68	53,1	
Collège des Individuels (C2) :	1	0,4	10	3,7	30	11,1	
Total votes exprimés :	Contre: 2,7		Abstention: 37,6		Pour: 112,4		
% (par rapport au total exprimés) :		1,78%		24,61%		73,61%	

TROISIEME RESOLUTION : renouvellement du conseil d'administration

- ▶ La secrétaire de séance rappelle les modalités de renouvellement du conseil d'administration. Sur l'équipe du conseil d'administration restant, il va être procédé à un tirage au sort du 1/3 pour chacun des groupes tout en maintenant la parité producteurs et consommateurs.

- ▶ Au début de l'assemblée générale, la situation du conseil d'administration est la suivante :

Producteurs

Pierre BESSE
Luce BOULORE
Philippe CASTIN
Sonia CORON
Maxence de COIGNAC
Stéphane DEUDON
Fabienne LAUFFER
Christian LAVAL
Alexandre ODORICO
Laurent WELSH

Consommateurs

Suzanne BRACONNIER
Hélène CHESSE
Damien DUFOUR
Jean-Pierre FIEVEZ
Pascale LALOT
Pierre-Yves LHERBIER
Catherine LOPEZ
Yannick MONTAGNAC
Maurice PARIS
Marie-Laure POITOU
Jeanne ROBIN
Michel SARRAILH

- ▶ Au cours de l'assemblée générale, quelques membres manifestent le souhait de ne pas se représenter. Il s'agit de :

Producteurs

Pierre BESSE
Luce BOULORE
Philippe CASTIN
Sonia CORON
Maxence de COIGNAC
Christian LAVAL

Consommateurs

Suzanne BRACONNIER
Jean-Pierre FIEVEZ
Jeanne ROBIN

- ▶ La base du tirage au sort est donc le suivant :

Producteurs

Stéphane DEUDON
Fabienne LAUFFER
Alexandre ODORICO
Laurent WELSH

Consommateurs

Hélène CHESSE
Damien DUFOUR
Pascale LALOT
Pierre-Yves LHERBIER
Catherine LOPEZ
Yannick MONTAGNAC
Maurice PARIS
Marie-Laure POITOU
Michel SARRAILH

1/ Le tirage au sort commence par le groupe le moins nombreux : les Producteurs.

→ Le producteur tiré au sort pour sortir est : Stéphane Deudon.

- ▶ Comme la liste des candidats est de 8 membres, l'assemblée générale décide d'intégrer en totalité l'ensemble de la liste des candidats. Il s'agit de :

Producteurs : Candidats

Fredéric CARBONNEL
Lionel COURTIN
Stéphane DEUDON
Christophe HENRY

Sabine LERAY
 Jean-Hubert MAZEL
 Jean-Philippe ODORICO
 Christine RONCATO

→ Cette modalité est portée aux votes et adoptée à 95,13% des votes exprimés.

	CONTRE		ABSTENTION		POUR		Total
	Votes exprimés	Résultats pondérés	Votes exprimés	Résultats pondérés	Votes exprimés	Résultats pondérés	
Collège des Producteurs (P) :	0	0,0	1	2,3	24	55,0	
Collège des Amaps (C1) :	1	0,8	3	2,3	60	46,9	
Collège des Individuels (C2) :	0	0,0	1	0,4	30	11,1	
Total votes exprimés :	Contre :	0,8	Abstention :	5,0	Pour :	113,0	118,8
% (par rapport au total exprimés) :		0,66%		4,21%		95,13%	

→ La liste des producteurs est composée de 11 membres. Il s'agit de :

Producteurs : Membres du CA 2009

Frédéric CARBONNEL
 Lionel COURTIN
 Stéphane DEUDON
 Christophe HENRY
 Fabienne LAUFFER
 Sabine LERAY
 Jean-Hubert MAZEL
 Alexandre ODORICO
 Jean-Philippe ODORICO
 Christine RONCATO
 Laurent WELSH

2/ Ensuite, il a été procédé au tirage au sort des consommateurs.

► Les tirés au sort sont au nombre de 3 : il s'agit de :

Hélène CHESSE
 Pascale LALOT
 Yannick MONTAGNAC

► A l'issue du tirage au sort, 1 des membres restants annonce son souhait de ne pas se maintenir. Il s'agit de Catherine Lopez. Le groupe restant des consommateurs est donc le suivant :

Damien DUFOUR
 Pierre-Yves LHERBIER
 Maurice PARIS
 Marie-Laure POITOU
 Michel SARRAILH

- ▶ La liste des candidats consommateurs est de 11. Il s'agit de :

Dominique ALLAIN
Sandrine ARQUE
Michel DUNAND
Jean-Luc ESTORGES
Anne JULIA
Pascale LALOT
Yannick MONTAGNAC
Fabien PESSANT
Olivier PIGOUNIDES
Delphine ROBERT
Armand VIVES

Elle ne peut être intégrée telle que : la parité ne serait pas respectée avec le groupe de producteurs.

L'assemblée décide, dans une majorité très importante, de tirer au sort les entrants dans le groupe des consommateurs.

- ▶ Les tirés au sort pour entrer dans le nouveau conseil d'administration sont au nombre de 5 : il s'agit de :

Sandrine ARQUE
Michel DUNAND
Jean-Luc ESTORGES
Anne JULIA
Fabien PESSANT

Les autres candidats non tirés au sort seront invités systématiquement à chaque réunion de CA.

- **La liste des consommateurs est composée de 11 membres.** Il s'agit de :

Consommateurs : Membres du CA 2009
Sandrine ARQUE
Damien DUFOUR
Michel DUNAND
Jean-Luc ESTORGES
Anne JULIA
Pierre-Yves LHERBIER
Maurice PARIS
Fabien PESSANT
Marie-Laure POITOU
Michel SARRAILH
Annie WEIDKNET (*membre de droit*)

- ▶ Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 15h30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent compte-rendu, signé par le président et le secrétaire.
